



INFORMATION

Nanterre, le mardi 31 mars 2015 après Bourse

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Etabli en application des articles 241-1 et suivants du Règlement général de L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour objet d'indiquer les objectifs et modalités du programme de rachat par la société NEURONES (parfois nommée « la Société » dans le présent document) de ses propres actions tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2014.

NEURONES annonce que son Conseil d'Administration a décidé le 27 mars 2015 la mise en œuvre du programme de rachat d'actions autorisé par la dernière Assemblée Générale Mixte des actionnaires. Cette mise en œuvre sera effective à l'issue de la diffusion de ce descriptif.

1. Date de l'Assemblée générale des actionnaires ayant autorisé le programme de rachat d'actions

Le programme de rachat d'actions a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2014.

2. Nombre de titres et part du capital détenu par l'émetteur

Au 31 mars 2015, la société ne détenait aucun de ses titres directement ou indirectement.

3. Objectif du programme de rachat d'actions

NEURONES envisage de procéder ou de faire procéder au rachat de ses propres actions en vue de leur annulation.

4. Part maximale du capital à acquérir et nombre maximal de titres susceptible d'être acquis dans le cadre du programme du rachat d'actions

La société précise que le nombre maximum d'actions pouvant être acquises est de 1.500.000 (soit 6,3% du capital à ce jour).

CONSEIL - INTÉGRATION - INFOGÉRANCE

Immeuble " Le Clemenceau 1 " - 205, avenue Georges Clemenceau - 92024 Nanterre Cedex
Tél. : +33 (0)1 41 37 41 37 - Fax : +33 (0)1 47 24 40 46 - e-mail : investisseurs@neurones.net - www.neurones.net
Société Anonyme au Capital de 9 592 703,60 € - R.C.S. NANTERRE B 331 408 336 - Code TVA FR 46331408336 - Siret 331 408 336 00021 - APE 6202A



5. Prix d'achat maximum autorisé

Les achats s'effectueront au prix unitaire maximum de 18 euros hors frais d'acquisition.

Le montant maximum global autorisé pour la réalisation du programme de rachat d'actions est fixé à 15 millions d'euros hors frais et commissions.

6. Durée du programme de rachat d'actions

La durée du programme est du 1 avril au 5 décembre 2015.

7. Nomination d'un prestataire de services d'investissements

NEURONES a désigné un prestataire de services d'investissements agissant de manière indépendante afin de l'assister dans l'exécution de ce programme de rachat d'actions.

A propos de NEURONES

Avec plus de 4 200 personnes, NEURONES est un groupe de Conseil (Management et Organisation) et de Services Informatiques (Infrastructures et Applications) qui accompagne ses clients dans leurs projets de transformation, ainsi que dans l'évolution et l'infogérance de leur Système d'Information.

Euronext : Compartiment B – Code ISIN : FR0004050250 – Symbole Euronext : NRO

www.neurones.net

Relations Investisseurs :

NEURONES

Paul-César BONNEL

Tél. : 01 41 37 41 37

investisseurs@neurones.net